LETTRE DU ROI

Aux Officiers-généraux et Commandans des Corps militaires.

Paris, le 14 Octobre 1791.

En acceptant, Monsieur, la Constitution, j'ai promis de la maintenir au dedans, et de la défendre contre les ennemis du dehors. Cet acte solennel de ma part, doit bannir des esprits toute incertitude; il détermine en même temps, de la manière la plus précise et la plus claire, la règle de vos devoirs et les motifs de votre fidélité. Mon intention est que vous annonciez aux Troupes qui sont sous vos ordres, que ma détermination que je crois essentielle au bonheur des françois, est invariable comme mon amour pour eux.

La Loi et le Roi désormais confondus, l'ennemi de la Loi devient celui du Roi. De quelque prétexte maintenant dont on veuille colorer la désobéissance et l'indiscipline, j'annonce que je regarderai comme un délit contre la Nation et contre moi, tout attentat, toute infraction à la Loi.

Il a pu être un temps où les Officiers par attachement à ma personne, et dans le doute de mes véritables sentimens, ont cru devoir hésiter sur des obligatious

qui leur sembloient en opposition avec leurs premiers engagemens ; mais après tout ce que j'ai fait, cette erreur ne doit plus subsister.

Je ne puis regarder comme m'étant sincèrement dévoués, ceux qui abandonnent leur Patrie au moment où elle réclame fortement leurs services. Ceux-là seuls me sont sincèrement attachés, qui suivent les mêmes voies que moi, qui restent fermes à leur poste, qui, loin de désespérer du salut public, se confédèrent avec moi pour l'opérer, et sont résolus de s'attacher inséparablement à la destinée de l'empire.

Dites donc à tous ceux qui sont sous vos ordres, Officiers et soldats, que le bonheur de leur pays dépend de leur union, de leur confiance réciproque, de leur entière soumission aux Loix, et de leur zèle actif pour les faire exécuter. La Patrie exige cette harmonie qui fait sa force et sa puissance. Les désordres passés, et les circonstances où nous sommes, donnant à ces vertus du guerrier, pendant la paix, une valeur sans prix, c'est à elles que seront dues les distinctions, les récompenses et tous les témoignages de la reconnoissance publique.

Signé LOUIS. *Et plus bas*, DUPORTAIL.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1791.

4L